



CHARTRE DE PARTENARIAT POUR LA QUALITE DE L'EMPLOI ET LA FORMATION

dans le cadre de la création de la 1^{ère} ligne de tramway de l'Agglomération Angevine

www.angersloiremetropole.fr/tramway

La réalisation de la première ligne du tramway dans l'agglomération angevine, dont les travaux se déroulent de 2008 à 2010, constitue une opportunité pour les demandeurs d'emploi et les entreprises : elle doit permettre une intégration durable dans l'emploi, dans le secteur des Travaux Publics (TP) du bâtiment, et des espaces verts.

Elle doit également permettre de mieux faire connaître et valoriser auprès du jeune public et de leurs parents les métiers de ces secteurs et les parcours de formation associés.

A cet effet, les partenaires réunis au sein de la Maison de l'Emploi d'Angers ont décidé la mise en place d'un Comité Emploi Formation dont le pilotage est assuré par la Direction Emploi-Insertion d'Angers Loire Métropole.

Ce Comité vise à répondre, de manière concertée, dans les meilleures conditions aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Pour ce faire, les signataires de la présente charte souhaitent engager un travail en commun.

ARTICLE 1 – Objet de la charte

L'objet de cette charte est d'associer tous les partenaires concernés par l'emploi et la formation sur le territoire, à un plan d'actions prenant en compte leurs actions spécifiques et leur offre de services.

ARTICLE 2 – Les partenaires de la charte

Sont signataires de cette charte :

– ANGERS LOIRE METROPOLE, A TRAVERS

- la Direction Emploi Insertion, qui gère le PLIE (Plan Local Pour l'Insertion et l'emploi)
- la Mission Tramway, chargée de la conduite du projet
- la Société Keolis, délégataire d'Angers Loire Métropole, pour l'exploitation du service public de transports collectifs

– LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- L'Etat
- la Région des Pays de la Loire
- le Département du Maine-et-Loire

– LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

- Fédération Départementale des Travaux Publics de Maine-et-Loire
- Fédération Française du Bâtiment 49

– LES ACTEURS DE L'EMPLOI

- la Maison de l'Emploi d'Angers
- l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi)
- l'Assedic des Pays de la Loire (ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce-Assurance Chômage)
- la Mission Locale Angevine
- Cap Emploi
- PRISME (Professionnels de l'Intérim Services et Métiers de l'Emploi qui regroupe les agences d'emploi)
- le GEIQ BTP 49 (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification).

ARTICLE 3 – le plan d’actions

Les partenaires s’engagent à contribuer à la mise en œuvre d’un plan d’actions concerté, dont la description détaillée est jointe en annexe.

Le plan d’actions devra permettre de :

- sensibiliser les demandeurs d’emploi aux opportunités de recrutement, et aux métiers concernés,
- mieux faire connaître et valoriser auprès du jeune public et de leurs parents les métiers des secteurs des Travaux Publics et du Bâtiment et les parcours de formation associés,
- recueillir les offres émanant des entreprises titulaires des marchés,
- mettre en place les actions de formation permettant aux candidats à l’emploi d’acquérir les compétences requises,
- fournir aux entreprises une aide au recrutement,
- assurer le suivi en entreprise, pendant et au-delà du chantier.

ARTICLE 4 – Pilotage du plan d’actions

Un Comité de Pilotage sera constitué dès signature de la charte.

Il réunit les représentants de l’ensemble des signataires et aura pour mission d’assurer la coordination des partenaires afin d’assurer le suivi des actions du plan.

Il se réunira une fois par mois pendant la durée des travaux du tramway.

ARTICLE 5 – Bilan – Evaluation

Un bilan des actions entreprises sera réalisé semestriellement.

Il fera le point sur les actions réalisées au cours de la période.

Sur la base de ces bilans, le Comité de Pilotage pourra apporter les améliorations et corrections nécessaires au plan d’actions.

Une évaluation générale des actions entreprises sera réalisée, dans les 3 mois suivant la fin de mise en œuvre de la charte.

ARTICLE 6 - Durée

Cette charte prend effet à signature et durera 6 mois après la fin du chantier.

Fait à Angers, le

PLAN D'ACTION

AXE 1 :

sensibiliser les demandeurs d'emploi aux opportunités de recrutement et aux métiers

- ACTION 1 : Sensibilisation des prescripteurs
- ACTION 2 : Informer et sensibiliser les demandeurs d'emploi

AXE 2 :

recueillir les offres

- ACTION 3 : Rencontrer les entreprises attributaires des marchés et recueillir les offres

AXE 3 :

mettre en place des actions de formation

- ACTION 4 : Réaliser un inventaire des formations
- ACTION 5 : Construire les modules de formation manquants
- ACTION 6 : Evaluer les compétences des demandeurs d'emploi

AXE 4 :

- ACTION 7 : Accompagner les entreprises dans leur recrutement

AXE 5 :

Assurer le suivi en entreprise, pendant et au-delà du chantier

- ACTION 8 : Assurer le suivi en entreprise

ACTION 1

IDENTITE	Sensibilisation des prescripteurs
DESCRIPTIF	<p>Afin de faire connaître aux conseillers accompagnant les demandeurs d'emploi, les opportunités d'emploi générées par le chantier du Tramway, il est prévu de les informer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet, à travers un diaporama - les métiers concernés (TP, espaces verts, ...). <p>Des demi-journées sont consacrées à cette sensibilisation.</p>
PARTENARIAT	<p>Organisation : Mission Tramway Angers Loire Métropole, Fédération des TP</p> <p>Participation : ANPE, MLA, PLIE, Conseil Général, Cap Emploi.</p>
ETAPES	<p>Première réunion : automne 2008.</p> <p>Une seconde réunion d'information pourra être organisée mi-2009 si le besoin est avéré.</p>
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - 40 à 50 personnes accueillies par réunion. - Une meilleure orientation tant qualitative que quantitative vers les métiers des travaux publics et des espaces verts, à travers une bonne connaissance des métiers concernés et des aspects concrets du chantier Tramway.

ACTION 2

IDENTITE	Informier et sensibiliser les demandeurs d'emploi
DESCRIPTIF	<p>Pour faire connaître aux demandeurs d'emploi, les opportunités de recrutement générées par le chantier du Tramway, des réunions d'information sont organisées, à la maison du tramway et/ou dans les relais info tram.</p> <p>Elles ont principalement pour objet de présenter les métiers concernés par ce chantier.</p> <p>Une rubrique dédiée est ajoutée au site internet du tramway : www.angersloiremetropole.fr/emploi. Mise à jour régulièrement par la Direction Emploi-Insertion d'Angers Loire Métropole, elle regroupera, entre autres, la liste des offres d'emplois et les fiches métiers associés.</p>
PARTENARIAT	<p>Organisation : Direction Emploi Insertion, Mission Tramway et Direction de la communication d'Angers Loire Métropole</p> <p>Animation : ANPE - Mission Locale – PLIE – Maison de l'Emploi – Cap Emploi – GEIQ BTP 49 – Entreprises - AFPA – PRISME</p>
ETAPES	<ul style="list-style-type: none"> – Réunions d'informations collectives des demandeurs d'emploi dans les relais info tram et à la Maison du Tramway. – Orientation des demandeurs d'emploi intéressés vers les « journées de sensibilisation aux métiers des TP ». – Construction de parcours conduisant à l'emploi, en mobilisant les offres de services de chacun. – Mise en ligne de la rubrique emploi sur le site internet du tramway. – Utilisation de la rubrique actualités du site Internet de la maison de l'emploi
RESULTATS ATTENDUS	<p>Accueillir 400 à 500 personnes aux réunions d'information.</p> <p>Recueillir 100 à 200 candidatures de demandeurs d'emploi sur la durée du chantier.</p>

ACTION 3

IDENTITE	Rencontrer les entreprises attributaires des marchés et recueillir les offres
DESCRIPTIF	<p>Dès que les entreprises titulaires des marchés sont désignées, la Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole organise la rencontre avec les entreprises pour évaluer leurs besoins en main-d'œuvre et recueillir les offres d'emploi qu'elles souhaitent diffuser.</p> <p>Une fiche « recueil des besoins des entreprises », commune aux acteurs : ANPE - MLA – Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole - Conseil Général -ASSEDIC, sera mise en place.</p> <p>Elle comportera des informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entreprise - les métiers exercés - les compétences requises par métier - les besoins de recrutement, immédiats ou différés - les formations correspondant à ces besoins et les relations de l'entreprise avec les centres de formation - les relations de l'entreprise avec les ETT, les ETTI, le GEIQ BTP. - La connaissance des aides aux entreprises (ADE, AFPE, contrats de professionnalisation) <p>Les offres d'emploi recueillies sont ensuite diffusées aux partenaires pour traitement.</p> <p>Un interlocuteur unique de l'entreprise, pour toute la durée du chantier, sera désigné sous le pilotage de la Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole, parmi ceux déjà en relation avec l'entreprise.</p>
PARTENARIAT	ANPE – MLA – Conseil Général – Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole.
ETAPES	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la fiche « recueil des besoins des entreprises » avec les partenaires. - Etablissement de la relation avec l'entreprise, recueil des besoins en recrutement, désignation de l'interlocuteur unique. - Traitement collectif des offres par les partenaires. - Tous les 6 mois, bilan-évaluation du partenariat « emploi » avec les entreprises.
RESULTATS ATTENDUS	Recrutement de 80 à 100 personnes, au cours du chantier du tramway, dans les entreprises réalisant les travaux et de 80 personnes en amont de la mise en service chez l'exploitant du réseau de Transports en commun : Keolis Angers.

ACTION 4

IDENTITE	Réaliser un inventaire des formations
DESCRIPTIF	<p>Un inventaire sera réalisé, afin de connaître l'ensemble des formations dans les métiers du TP existant sur le territoire, ou à proximité.</p> <p>Il permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'orienter le public vers les formations existantes, - de mettre en place des formations complémentaires.
PARTENARIAT	<p>Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole – Assedic – Conseil Régional – Organismes de formation – AREF BTP – FAF TT – Fédération des TP de Maine-et-Loire.</p>
ETAPES	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil des informations sur les formations aux métiers des TP - Etablissement d'un catalogue de fiches techniques - Diffusion aux partenaires - Réflexion sur l'organisation de formations complémentaires
RESULTATS ATTENDUS	<p>Meilleure connaissance des formations existantes pour une meilleure orientation.</p>

ACTION 5

IDENTITE	Construire les modules de formation manquants
DESCRIPTIF	Si l'inventaire révèle des besoins non couverts en matière de formation, des modules spécifiques pourront être créés.
PARTENARIAT	ANPE – MLA – Conseil Général – Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole – AFPA – Centres de formation – Fédération Départementale des TP – Assedic – Conseil Régional – OPCA – PRISME
ETAPES	<ul style="list-style-type: none">– Réunion d'un groupe de travail analysant les besoins éventuels en formations nouvelles, élaboration d'un cahier des charges– Appel à projet auprès des organismes de formation– Mobilisation des financeurs.
RESULTATS ATTENDUS	Disposer d'une palette de formations répondant à tous les besoins.

ACTION 6


IDENTITE	Evaluer les compétences des demandeurs d'emploi
DESCRIPTIF	<p>Pour faciliter l'orientation des demandeurs d'emploi vers les offres ou, en amont vers les formations ou autres actions, il conviendra d'évaluer leurs compétences.</p> <p>Il s'agira d'utiliser les outils disponibles, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la plate-forme de vocation de l'ANPE - le Service d'Orientation Professionnelle de l'AFPA - les ECCP (évaluation des capacités et compétences professionnelles) et les EMT (évaluation en milieu de travail) gérées par l'ANPE, - les PMP (périodes en milieu professionnel) pour les jeunes, gérées par la MLA.
PARTENARIAT	ANPE – AFPA – MLA – Conseil Général – Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole
ETAPES	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une évaluation de compétences par la Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole - Orientation vers un emploi ou une formation.
RESULTATS ATTENDUS	Proposer aux entreprises des candidats correspondant aux besoins exprimés.

ACTION 7

IDENTITE	Accompagner les entreprises dans leur recrutement
DESCRIPTIF	Chacun des partenaires assurant l'accompagnement de demandeurs d'emploi (ANPE – MLA – Conseil Général – Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole) pourra apporter, sous le pilotage de la Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole, une aide au recrutement en utilisant son offre de services, ses prestations, et ses aides à l'embauche.
PARTENARIAT	ANPE – MLA – Conseil Général – Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole – Cap Emploi.
ETAPES	<p>Pour chaque offre, ou groupe d'offres, recueilli :</p> <ul style="list-style-type: none"> – positionnement des demandeurs d'emploi par les partenaires, – collecte des candidatures par la Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole, pilote, – présélection des candidats, – transmission à l'entreprise, et suivi de la procédure de recrutement par l'interlocuteur unique désigné par la Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole.
RESULTATS ATTENDUS	Apporter une réponse ciblée à toutes les offres émanant des entreprises durant le chantier.

ACTION 8

IDENTITE	Assurer le suivi en entreprise
DESCRIPTIF	<p>Une fois le recrutement effectué, et afin de pouvoir assurer le maintien dans l'emploi, un suivi sera assuré par l'interlocuteur de l'entreprise. Il sera réalisé pendant le chantier, mais aussi au-delà de la durée du chantier, et permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de s'assurer de la bonne intégration des nouveaux salariés dans l'entreprise, - de répondre à toute difficulté qui pourrait apparaître (remplacement rapide d'un salarié lors d'un départ, par exemple).
PARTENARIAT	Tous les partenaires associés à l'opération.
ETAPES	<p>Suite à un recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - point avec l'entreprise, par l'interlocuteur unique, dans la semaine qui suit le recrutement, - points réguliers tous les trimestres, plus régulièrement si sollicitation par l'entreprise ou besoin avéré, - en cas de difficulté nécessitant un accompagnement : retour d'information vers le partenaire prescripteur via la DEI - remontée de données pour établissement des bilans semestriels.
RESULTATS ATTENDUS	Maintien dans l'emploi des salariés recrutés.



Angers Loire Métropole



Pour le Préfet de Maine et Loire,
Le Directeur départemental du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle



Région
des Pays de la Loire




Département du Maine-et-Loire



Fédération Départementale des
Travaux Publics de Maine-et-Loire



Fédération Française du Bâtiment 49




Keolis




ANPE



Maison de l'Emploi d'Angers



Mission Locale Angevine



ASSEDIC Pays de la Loire



PRISME



Cap Emploi



GEIQ BTP 49